

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Formations du secteur social et de la santé Référencement France VAE

La VAE, c'est la possibilité de faire reconnaître votre expérience et vos compétences tout au long de la vie. Elle permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou une certification professionnelle inscrite au RNCP.

Prérequis et modalités d'accès

Aucun prérequis : accès à tous et toutes les expériences sont prises en compte (y compris le bénévolat) • Délais d'accès : - dans les 15 jours : 1 e entretien pédagogique pour l'étude de faisabilité - accompagnement dès l'obtention de la recevabilité

Evaluation

La demande de validation du dossier est soumise à une évaluation finale devant un jury, organisé par le certificateur du diplôme visé. Le candidat peut demander le diplôme dans sa totalité ou seulement des blocs manquants. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences validés sera délivrée et le candidat pourra, soit se représenter soit entrer en formation.

Financement

Financement France Compétences via France VAE, concernent 26 certifications qui relèvent du champ de la santé et de la cohésion sociale. Financement : Le reste à charge pour le candidat est de 0€. Il est à noter qu'un complément (abondement) peut être apporté via le CPF notamment.

Quelques chiffres

Dispositif récent au sein de la MFR de Morre, un accompagnement en 2024 : validation partielle

Accessibilité/handicap

Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon la situation de handicap.



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE :
Durée globale du parcours de 8 mois avec :

- 30h de suivi individuel
- 20h de suivi collectif
- Possibilité jusqu'à 70h de compléments formatifs

CALENDRIER
Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat et de la certification visée.

STATUTS
Salariés du privé et du public, demandeurs d'emploi, bénévoles, conjoints d'exploitants ou d'entrepreneurs, conjoints collaborateurs sans statut, collaborateurs, bénévoles associatifs, syndicats politiques, congé parental...

**NOTRE STRUCTURE EST HABILITÉE PAR
FRANCE VAE EN QUALITÉ
D'ARCHITECTE ACCOMPAGNATEUR DE
PARCOURS**

Contenu de la formation

Objectifs :

- Permettre à chaque candidat de recenser ses compétences acquises par l'expérience.
- Accompagner les candidats dans la formalisation et l'argumentation du dossier VAE .
- Accompagner les candidats à soutenir oralement leur dossier devant le jury d'examen

Étapes à suivre :

- Étape 1 S'inscrire sur France VAE et choisir la MFR de Morre comme Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP).
- Étape 2 Prendre rendez-vous avec la référente pédagogique Mme Marie-Françoise RIOJA 03.81.81.33.14, en présentiel ou en distanciel.
- Étape 3 La référente pédagogique de la MFR de Morre étudie la faisabilité du projet. Si la faisabilité est viable, la référente pédagogique transmet le dossier à France VAE pour validation de la recevabilité.
- Étape 4 Dès retour de France VAE sur la recevabilité du dossier, la référente pédagogique de la MFR de Morre fixera avec le candidat un calendrier de mise en œuvre de l'accompagnement et préparation à la soutenance devant le jury.
- Étape 5 Entretien post-jury. **SITE DE FORMATION MAISON FAMILIALE RURALE de Morre 11 rue des Planches 25660 Morre Tél : 03.81.81.33.14 Mail : mfr.morre@mfr.asso.fr**

Établissement privé de formations par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la forêt.

La VAE, c'est la possibilité de faire reconnaître votre expérience et vos compétences tout au long de la vie. Elle permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou une certification professionnelle inscrite au RNCP.